

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Goëmar Start
- **Code du produit:** 100151
- **Numéro d'enregistrement** Numéro d'ordre OFAG: 5514
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC12 Engrais
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Mélange de micro-nutriments enrichie avec une solution d'extrait d'algues brunes
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
Goëmar Start est un filtrat d'algue GA 142 avec oligo-éléments.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3	2-aminoéthanol Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	< 5%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerine substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Nausées.

Irritation de la gorge.

Troubles digestifs.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

 CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

 Oxyde d'azote (NO_x)

 Oxydes de soufre (SO_x)

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stocker hors gel (-10 °C).

· **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

56-81-5 glycerine

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

141-43-5 2-aminoéthanol

VME Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 3 ppm

Valeur à long terme: 2,5 mg/m³, 1 ppm

risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 240 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 5).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(EN 166)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Vert foncé à marron.

· **Odeur:**

Légère

· **valeur du pH à 20 °C:**

7,5-8

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:**

1,226-1,241 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau:

Entièrement miscible.

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Le produit change de couleur dans le temps sans altération de ses qualités.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** >-10 °C - <40 °C

· **10.5 Matières incompatibles:** Éviter le stockage du produit dans des récipients métalliques.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes nitriques (NOx)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

Dioxyde de soufre

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	LD50	1515 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2504 mg/kg (lapin)

56-81-5 glycerine

Oral	LD50	12600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun effet d'irritation connu.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun effet d'irritation connu.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

141-43-5 2-aminoéthanol

EC50 48h	65 mg/l (daphnia magna)
ErC50 72h	2,5 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	349 mg/l (carpe)

56-81-5 glycerine

EC50	>10000 mg/l (Daphnien)
LC50 96h	54000 mg/l (truite arc-en-ciel)

Toxicité aquatique chronique
aminoéthanol - Oryzias latipes:
NOEC = 1.24 mg/l 41d
LOEC = 3.55 mg/l 41d

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
La préparation est soluble dans l'eau, donc mobile par lessivage.
2-aminoéthanol (CAS 141-43-5): Log Kow -1.91
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

(suite de la page 5)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Aucune pollution des eaux connue.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Classe de pollution des eaux:**
En général non polluant.
classe B
(contenir substances, quelle de grandes quantités peuvent polluer les eaux)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2022

Numéro de version 3.0

Révision: 04.02.2022

Nom du produit: Goëmar Start

(suite de la page 6)

· Contact:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

· * Données modifiées par rapport à la version précédente